

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2050

3 septembre 2011

### SOMMAIRE

Aberdeen European Balanced Property Fund .....	98381	Casa Reha Luxembourg S. à r.l. ....	98385
ABS Luxe S.à r.l. ....	98370	CBD Immo S.à r.l. ....	98392
Alfer S.à r.l. ....	98386	Central S.à.r.l. ....	98392
Allfunds International S.A. ....	98372	Cerazitit-Re .....	98373
All-Sport International SA, SPF .....	98374	CETP II Participations S.à r.l. SICAR ....	98398
Ballymore Properties Luxembourg Sàrl .....	98361	Cheyne Deutsche Fond I GP S.à r.l. ....	98385
Bimbo Hungria Zrt. Luxembourg Branch .....	98361	Clearstream Banking S.A. ....	98398
Blackstone Real Estate Acquisitions S.à r.l. ....	98361	Coastal Capital Luxco S.à r.l. ....	98391
Bluecat Concept Sàrl .....	98374	Confy Investments .....	98400
Blue Green & BurgGolf Ventures S.A. ...	98362	Construction Certification S.A. ....	98391
Blue Green & BurgGolf Ventures S.A. ...	98369	CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A. ...	98398
Bluet S.A. ....	98374	Dexeco Sàrl .....	98398
BRE/Conrad S.à r.l. ....	98374	DSP Hydrolux S.A. ....	98377
BRE/Conrad S.à r.l. ....	98378	Eurochapes S.à r.l. ....	98386
BRE/Denmark Hotel Holding I S.à r.l. ....	98381	Euro Composites® S.A. ....	98400
BRE/Denmark Hotel Holding I S.à r.l. ....	98382	Fiduciaire Intercommunautaire S.à r.l. ...	98391
BRE/Europe 3-P S.à r.l. ....	98382	Finarom S.A. - SPF .....	98361
BRE/GH II Erfurt I Manager S. à r.l. ....	98383	Finer S.A. ....	98384
BRE/GH II Leipzig II Manager S. à r.l. ....	98383	Fondation Chrëschte mam Sahel - Chrë- tiens pour le Sahel .....	98375
BRE/GH II Leipzig I Manager S. à r.l. ....	98383	Genolor S.A. ....	98385
BRE/GH II Property I Manager S. à r.l. ...	98384	JP Commercial XII S.à r.l. ....	98362
BRE/HVM S.à r.l. ....	98384	Kairos International Sicav .....	98382
BRE/HVM S.à r.l. ....	98384	Lion/Big Catch Luxembourg 1 S.à r.l. ....	98370
Brufinol S.A. ....	98370	Lion/Gem Luxembourg 1 S.à r.l. ....	98370
Bureau d'Assurances Steffen Jos .....	98372	Lux-Index US Advisory S.A. Holding ....	98369
Bureau de Gérances René Kitzler S.à r.l. ....	98385	Marthilor S.à r.l. ....	98392
Café de l'Usine "Chez Malou" S.à.r.l. ....	98391	MCP III Investment S.à r.l. ....	98378
Casa Reha Luxembourg S. à r.l. ....	98382	Messana Holdings S.A. ....	98399
		Mobsat Management S. à r.l. ....	98373
		Nedlux Finance S.A. ....	98392
		Oro Holding S.à r.l. ....	98354

**Oro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.541.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the ninth of June;

Before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned:

THERE APPEARED:

Me Pierre METZLER, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, duly represented by Mr. Luís MARQUES GUILHERME, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal, signed in Luxembourg, on June 9<sup>th</sup>, 2011.

The said proxy, having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose**

**Art. 1.** There is hereby formed a private limited liability company, "société à responsabilité limitée", under the name of "Oro Holding S.à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended and by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

**Art. 4.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

## Title II. Capital - Units

**Art. 5.** The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1) each.

**Art. 6.** Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 7.** Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The units may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions of such instruments. Any member who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise one or more of his units in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) is obliged to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

**Art. 8.** If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 9.** If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may redeem its own corporate units.

**Art. 10.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

**Art. 11.** For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

## Title III. Administration

**Art. 12.** The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be members of the corporation.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 13.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by

letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 15.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 16.** Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of 2 (two) managers or by the single signature of the sole manager, or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

**Art. 17.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 18.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

**Art. 19.** The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### **Title IV. Winding up - Liquidation**

**Art. 20.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 21.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December thirty-first of the year two thousand eleven.

### *Subscription and Payment*

All the corporate units have been entirely subscribed by Me Pierre METZLER, previously named, and have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred Euros (EUR 900.-).

### *Resolutions of the sole member*

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
2. The number of managers is set at one (1);
3. The following person is appointed manager:
  - Me Pierre METZLER, lawyer, born in Luxembourg, on December 28, 1969, professionally residing at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le neuf juin;

Par devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

#### **A COMPARU:**

Maître Pierre METZLER, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, dûment représenté par Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 9 juin 2011.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

### **Titre I<sup>er</sup> . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «Oro Holding S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiés ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds placements luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de

placement, obligations et autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et gestion de son portefeuille.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission de titres, de certificats d'actions privilégiés, de titres de créances et d'obligations, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque autre but que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelle que nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en devises, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

## **Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

**Art. 6.** Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Les parts peuvent être attachées à des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société selon les termes et les conditions générales de ces instruments. Tout associé qui transfère, vend, confère, met en gage ou toute autre action similaire, une ou plusieurs de ses parts du capital social de la Société à une tierce partie (ou à la Société en cas de rachat) est obligé de transférer une proportion identique de ses instruments convertibles, s'ils existent, à la même partie tierce (ou à la Société selon le cas), selon les termes et les conditions générales des instruments convertibles concernés.

**Art. 8.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 9.** Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **Titre III. Administration**

**Art. 12.** La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

**Art. 13.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepte en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

**Art. 14.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants, par la signature du seul gérant, ou par la signature de toute personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 17.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

**Art. 18.** L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre.

**Art. 19.** A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### **Titre IV: Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

**Art. 21.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille onze.

##### *Souscription et Paiement*

L'intégralité des parts sociales a été souscrite par Maître Pierre METZLER, pré-qualifié, et a été intégralement libérée par un apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

##### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
2. Le nombre de gérants est fixé à un (1);
3. La personne suivante est nommée gérant:
  - Maître Pierre METZLER, avocat, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande du comparant en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MARQUES GUILHERME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juin 2011. LAC/2011/27094. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;



Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011085562/375.

(110095729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

---

**Ballymore Properties Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.144.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096431/10.

(110109365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Bimbo Hungria Zrt. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.577.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juillet 2011.

Bimbo Hungria Zrt. Luxembourg Branch

Jacob Mudde

*Représentant Permanent de la Succursale*

Référence de publication: 2011096433/14.

(110108814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Finarom S.A. - SPF, Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 82.783.

---

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement le 27 juin 2011 que:

- Monsieur Gérald MEYER, demeurant au Park Palace, Bloc E, Appartement 538, 6 Impasse de la Fontaine, MC-98000 Principauté de Monaco,

- Monsieur Antoine FIRMENICH, demeurant, 19B Trevoise Crescent, Trevoise 12, 298098 Singapore,

- Monsieur Pierre ETIENNE, demeurant professionnellement 1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ont été réélus Administrateurs pour la durée d'une année, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Et que

- KPMG Audit S.à r.l., ayant son siège social au 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg

Est réélu Réviseur d'Entreprises Agréé pour la même période.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011096499/21.

(110108772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Blackstone Real Estate Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 101.041.

---

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2011096434/13.

(110109287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Blue Green & BurgGolf Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 42.837.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096435/10.

(110109491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**JP Commercial XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 161.883.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of June.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The company Jargonant Partners S.à r.l., a company incorporated under Luxembourg law, with registered office at 6, rue Dicks, 1417 Luxembourg, Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 78 830,

duly represented by Ms. Diane Wolf, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on the 24<sup>th</sup> of June 2011, hereto attached.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the articles of association of a private limited company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose**

**Art. 1.** There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a company in form of a Gesellschaft mit begrenzter Haftung which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915, such as amended, and by these articles of association, under the name of "JP Commercial XII S.à r.l.".

**Art. 2.** The company is established for an unlimited period of time.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Within the same municipality the registered office may be transferred through resolution of the manager(s). Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the nationality of the company. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 4.** The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may hold ancillary participations in whichever form in domestic and foreign companies and branches, as well as debt and equity interests in companies the primary object of which is the acquisition, development, promotion, sale and lease of property, together with interests in properties, rights over properties and furniture.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnership or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

## **Title II. Capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of one Euro twenty-five Cents (EUR 1.25) each, which have been fully subscribed.

**Art. 6.** Any regularly constituted meeting of members of the company shall represent the entire body of members of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by majority consent of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by (i) a majority of members (ii) representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may also change the nationality of the company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The members may also take resolutions in writing without meeting if there are twenty-five (25) members or less.

**Art. 7.** Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings. The company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the company. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Each share gives right to one fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 8.** If the company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member, which are taken in the scope of the first paragraph, are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing.

**Art. 9.** If the company has at least two members, the shares are freely transferable between the members.

The share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the company's share capital.

In the case of the death of a member the share transfer to non-members is subject to the consent of owners of shares representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the shares are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

**Art. 10.** Bankruptcy or insolvency of one or more of the members will not put an end to the company.

**Art. 11.** The creditors or legal successors of the members may neither, for whatever reason, affix seal on the assets or documents of the company, nor interfere in any manner in the management of the company.

## **Title III. Administration and Audit**

**Art. 12.** The company shall be managed by one or several managers, who need not be members of the company.

The manager(s) is/are appointed and removed by a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates. The manager(s) shall hold office until their successors are appointed.

The managers may be removed without cause.

**Art. 13.** The manager(s) may choose from among themselves a chairman. They may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the managers and of the members.

The managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by e-mail, telegram or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the managers.

Any manager may act at any meeting of the managers by appointing in writing or by e-mail, telegram or telefax another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by e-mail, telegram or telefax.

Each manager may take any actions necessary or useful to realise the corporate object, with the exception of those reserved by law to be decided upon by the members.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 15.** Each manager may confer all powers and special mandates to any person who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their remuneration.

**Art. 16.** The company will be bound by the signature of two managers or by any person(s) to whom power has been delegated or conferred in accordance with Article 15 in relation to the exercise of those powers.

**Art. 17.** In the execution of their mandate, the manager(s) is/are not held personally liable for the obligations of the company. However, managers may be liable for acts or omissions in the execution of their duties.

**Art. 18.** The accounting year of the company shall begin on January 1<sup>st</sup> of each year and shall terminate on December 31<sup>st</sup> of the same year.

**Art. 19.** The annual accounts are drawn up by the manager(s) as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the company. Each member may inspect at any time the annual accounts and in general the books of the company at the registered office of the company. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Out of the annual net profits of the company, five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason this threshold is not met anymore.

The general meeting of members, upon recommendation of the manager(s), will determine by vote how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. The annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by the members;
2. The interim accounts are established by the manager(s);
3. The interim accounts have been reviewed by the auditor, if any;
4. These accounts show sufficient profits, including profits carried forward, or any other distributable reserve;
5. The decision to pay interim dividends is taken by the manager(s).

**Art. 20.** The financial statements of the company may be audited by one or several statutory or independent auditors. The general meeting of members shall decide on the opportunity to appoint one or several auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office.

#### **Title IV. Winding up - Liquidation**

**Art. 21.** In the event of dissolution of the company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

When the liquidation is closed, the assets of the company will be distributed to the members proportionally to the shares they are holding.

**Art. 22.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

**Art. 23.** Any litigation which might occur during the liquidation of the company, either between the members themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the business of the company is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

### Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

### Subscription

The ten thousand (10,000) shares have been fully paid-in by Jargonnant Partners S.à r.l., pre-named, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the company, as was certified to the notary executing this deed.

### Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

### General meeting of the member

Immediately after the incorporation of the company, the member representing the entire corporate capital represented as here above stated, held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

- 1) The meeting resolves that the number of managers shall be set at three (3).
- 2) The following persons are appointed managers of the Company with effect as at today for an unlimited period:
  - Hubert Hansen, 21 rue de la Chapelle, 7522 Mersch, Luxembourg, born 17.10.1951 in Ettelbrück, licencié en droit
  - Lothar Rafalski, 83 Boulevard Schumann, 8340 Olm, Luxembourg, born 29.11.1952 in Hamburg, Senior Consultant
  - Daniel Schulenburg, professionally residing at Stollbergstr. 11, 80539 Munich, Germany, born 27.01.1961 in Algier, Merchant.
- 3) The registered office of the Company is at 1417 Luxembourg, 6 rue Dicks, Luxembourg.
- 4) The first financial year shall start on the day of incorporation and close on 31 December 2011.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary this deed.

### Es folgt die deutsche Fassung:

Im Jahre zweitausend und elf, am achtundzwanzigsten Juni,

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft Jargonnant Partners S.à r.l., eine Gesellschaft Luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 6, rue Dicks, 1417 Luxembourg, Luxemburg, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister von Luxemburg, unter der Sektion B, Nummer 78830,

hier vertreten durch Frau Diane Wolf, Privatangestellte, geschäftlich ansässig in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 24. Juni 2011, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Erschienene, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die dem geltenden Recht und der vorliegenden Satzung unterliegt, zu beurkunden.

### Titel I. Name - Dauer - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck

**Art. 1.** Hiermit wird zwischen den Zeichnern und all denen Personen, die später Gesellschafter der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft in Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die dem derzeit geltenden Recht, nämlich dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der geänderten Fassung und der folgenden Satzung unterliegt und die Bezeichnung "JP Commercial XII S.à r.l." trägt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz der Gesellschaft kann an irgendeinen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg durch Beschluss der Gesellschafterversammlung verlegt werden. Innerhalb der Gemeinde kann der Sitz der Gesellschaft durch Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden. Niederlassungen oder andere Büros können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland durch die Geschäftsführung eröffnet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden.

Diese Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft. Die Bekanntmachung einer Verlegung an Dritte hat durch das Organ der Gesellschaft zu erfolgen, das unter den gegebenen Umständen hierzu am besten in der Lage ist.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Wertsteigerung von und die Verfügung über Immobilien in Luxemburg oder im Ausland.

Die Gesellschaft darf sonstige Beteiligungen jedweder Form in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften und Niederlassungen sowie Anleihen und Kapitalanlagen in Gesellschaften halten, deren Hauptzweck der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf und die Vermietung von Immobilien ist, zusammen mit Kapitalinteressen in Eigentum, Eigentumsrechten und Einrichtungen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren, oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann zudem als Komplementär oder Kommanditist mit unbeschränkter oder beschränkter Haftung für alle Schulden und Verpflichtungen von Kommanditgesellschaften oder ähnlichen Unternehmensstrukturen handeln.

Die Gesellschaft kann auf eigene Rechnung oder im Namen von Dritten alle Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind oder direkt oder indirekt mit diesem Zweck verbunden sind.

## **Titel II. Gesellschaftskapital und Gesellschaftsanteile**

**Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) eingeteilt in zehntausend (10.000) Gesellschaftsanteile zu je einem Euro fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25), die vollständig einbezahlt wurden.

**Art. 6.** Auf jeder ordnungsgemäß zusammengesetzten Gesellschafterversammlung wird die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft vertreten. Sie hat die weitest gehenden Befugnisse, alle Handlungen in Bezug auf die Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, zu vollstrecken oder zu ratifizieren.

Sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung per Beschluss einer einfachen Mehrheit der anwesenden und abstimmenden Gesellschafter angenommen.

Das Stammkapital sowie die Artikel dieser Satzung können zu jeder Zeit durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder per Beschluss (i) einer Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals halten, geändert werden. Die Änderung der Nationalität der Gesellschaft kann ebenfalls durch den einstimmigen Beschluss der Gesellschafter herbeigeführt werden.

Falls alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Gesellschafterversammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Gesellschafterbeschlüsse können auch schriftlich und ohne Versammlung gefasst werden, wenn die Gesellschaft fünfundzwanzig (25) oder weniger Gesellschafter besitzt.

**Art. 7.** Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur Abgabe einer Stimme bei einer ordentlichen und außerordentlichen Gesellschafterversammlung.

Die Gesellschaft wird nur einen einzigen Eigentümer pro Geschäftsanteil anerkennen. Falls ein Geschäftsanteil im Besitz von mehr als einer Person ist, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Rechte des betreffenden Geschäftsanteils aufzuheben, bis eine Person als alleiniger Eigentümer in Bezug auf die Gesellschaft benannt wurde. Das gleiche gilt für den Konfliktfall zwischen dem Nießbraucher (usufruitier) und dem Eigentümer (nu-proprétaire) oder zwischen dem Schuldner, dessen Schuld mit einem Pfandrecht belastet wird, und seinem Gläubiger.

Jeder Geschäftsanteil berechtigt zu einem Anteil an den Vermögensgegenständen und am erzielten Gewinn der Gesellschaft in seinem direkten proportionalen Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Geschäftsanteile.

**Art. 8.** Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, übt dieser Alleingesellschafter die Funktion der Gesellschafterversammlung aus.

Die Entscheidungen des Alleingesellschafters, die im Rahmen des ersten Absatzes getroffen werden, sind in ein Protokoll aufzunehmen oder schriftlich abzufassen.

Weiterhin werden Verträge, die zwischen dem Alleingesellschafter und der durch den Alleingesellschafter vertretenen Gesellschaft geschlossen werden, schriftlich abgefasst.

**Art. 9.** Wenn die Gesellschaft mindestens zwei Gesellschafter hat, sind die Geschäftsanteile frei unter den Gesellschaftern übertragbar.

Die Übertragung von Geschäftsanteile an Nicht-Gesellschafter ist abhängig von der Zustimmung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals repräsentieren, in einer Gesellschafterversammlung.

Im Todesfall eines Gesellschafters ist die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter abhängig von der Zustimmung der Gesellschafter, die nicht weniger als drei Viertel (3/4) der Rechte der verbleibenden Gesellschafter repräsentieren.

In diesem Fall ist die Genehmigung nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Pflichtteilsberechtigte oder den überlebenden Lebenspartner erfolgt.

**Art. 10.** Konkurs und Insolvenz eines oder mehrerer Gesellschafter haben nicht die Beendigung der Gesellschaft zur Folge.

**Art. 11.** Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder Gesellschaftsdokumenten stellen noch in irgendeiner Weise in die Geschäftsführung der Gesellschaft eingreifen.

### **Titel III- Geschäftsführung und Prüfung**

**Art. 12.** Die Geschäftsführung besteht aus einem oder mehreren Geschäftsführern, die nicht Gesellschafter der Gesellschaft sein müssen.

Die Geschäftsführer werden durch Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt und abberufen.

Die Gesellschafterversammlung bestimmt die Befugnisse, die Vergütung und die Dauer des Mandats der Geschäftsführer, wobei diese ihr Amt solange ausüben, bis ein Nachfolger bestimmt wurde.

Die Geschäftsführer können ohne Grund abberufen werden.

**Art. 13.** Die Geschäftsführung kann unter ihren Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen.

Sie kann weiterhin einen Sekretär wählen, der nicht Geschäftsführer sein muss und verantwortlich für die Aufzeichnung der Protokolle der Sitzungen der Geschäftsführung und der Gesellschafter ist.

Die Geschäftsführung kommt auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder zwei Geschäftsführer zusammen und zwar an dem Ort, der in der Einberufung der Sitzung genannt ist.

Schriftliche Einberufungsschreiben zu jeder Sitzung der Geschäftsführung müssen allen Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem Zeitpunkt der Abhaltung der Sitzung zugestellt werden, außer in dringenden Fällen, in denen die Art der Dringlichkeit in dem Einberufungsschreiben genannt werden muss.

Auf die Einberufung kann durch die schriftlich oder per e-mail, Telegramm oder Fax erteilte Zustimmung eines jeden Geschäftsführers verzichtet werden. Gesonderte Einberufungsschreiben sind nicht notwendig bei individuellen Sitzungen, die zu Zeiten und an Orten gehalten werden, die aus einem Zeitplan hervorgehen, der vorher durch einen Geschäftsführungsbeschluss genehmigt wurde.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei jeder Sitzung vertreten lassen, indem er schriftlich oder per e-mail, Telegramm oder Fax einen anderen Geschäftsführer zum Vertreter bestellt.

Abstimmungen können auch schriftlich oder per e-mail, Telegramm oder Fax durchgeführt werden.

Jeder einzelne Geschäftsführer verfügt über die weitestgehenden Befugnisse, jegliche Handlungen zur Erfüllung des Zweckes der Gesellschaft vorzunehmen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

**Art. 14.** Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden durch den Vorsitzenden unterzeichnet oder, in dessen Abwesenheit, durch den stellvertretenden Vorsitzenden.

Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

**Art. 15.** Jeder Geschäftsführer kann mit dem vorherigen einstimmigen Beschluss der Gesellschafterversammlung jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person, die nicht unbedingt Geschäftsführer sein muss, übertragen, Angestellte einstellen oder absetzen und ihre Vergütung festsetzen.

**Art. 16.** Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift von zwei Geschäftsführern oder durch die Unterschrift jeder in Übereinstimmung mit dem Artikel 15 bevollmächtigten Person verpflichtet.

**Art. 17.** In Ausübung ihres Mandats ist/sind der/die Geschäftsführer nicht persönlich haftbar für die Verpflichtungen der Gesellschaft. Jedoch können Geschäftsführer für Handlungen oder Unterlassungen in der Ausübung ihrer Pflichten haftbar gemacht werden.

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember des gleichen Jahres.

**Art. 19.** Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Jahresabschluss erstellt und den Gesellschaftern am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung gestellt. Jeder Gesellschafter kann zu jeder Zeit am Sitz der Gesellschaft Einsicht in den Jahresabschluss und die Bücher der Gesellschaft nehmen.

Das Guthaben der Gewinn- und Verlustbilanz nach Abzug der allgemeinen Kosten, Sozialabgaben, Tilgungen und Provisionen stellt den Gewinn der Gesellschaft dar. Von diesem jährlichen Gewinn der Gesellschaft werden 5 % (fünf Prozent) zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese zwingende Verpflichtung zur Bildung von Rücklagen endet, wenn die Rücklagen einen Betrag erreicht haben, der 10 % (zehn Prozent) des Stammkapitals der Gesellschaft entspricht, lebt

aber auf bis zur vollständigen Wiederherstellung der Rücklagen, wenn zu irgendeinem Zeitpunkt aus welchen Gründen auch immer die Rücklagen angegriffen wurden.

Auf Empfehlung der Geschäftsführung entscheidet die Gesellschafterversammlung durch einstimmigen Beschluss über die Verwendung des jährlichen Gewinnes.

Vorschüsse auf Dividenden können zu jeder Zeit unter den nachfolgenden Bedingungen ausgezahlt werden:

1. Der Jahresabschluss des vorherigen Geschäftsjahres wurde von den Gesellschaftern verabschiedet;
2. Die Geschäftsführer haben einen Zwischenabschluss aufgestellt,
3. Der Zwischenabschluss wurde gegebenenfalls von dem Wirtschaftsprüfer geprüft;
4. Dieser Zwischenabschluss weist ausreichend Gewinne auf, einschließlich der übertragenen Gewinne und der anderen freien Reserven;
5. Die Entscheidung, Vorschüsse auf Dividenden zu gewähren, wird durch die Geschäftsführung getroffen.

**Art. 20.** Die Prüfung der Finanzunterlagen der Gesellschaft kann durch einen oder mehrere gesetzliche oder unabhängige Wirtschaftsprüfer erfolgen. Die Gesellschafterversammlung entscheidet über die Möglichkeit der Ernennung einer oder mehrerer Wirtschaftsprüfer und legt deren Anzahl, Vergütung und die Dauer ihres Mandates fest.

#### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 21.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Gesellschafterversammlung ernannt werden, die über diese Auflösung entschieden hat und ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen wird.

Nach Abschluss der Liquidation werden die Aktiva der Gesellschaft den Gesellschaftern im Verhältnis zu den Geschäftsanteilen, die sie halten, zugeteilt.

**Art. 22.** Für alle Punkte, die nicht in der vorliegenden Satzung vorgesehen sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der geänderten Fassung.

**Art. 23.** Jeder Rechtsstreit, der während der Liquidation der Gesellschaft eintritt, auch zwischen den Gesellschaftern oder zwischen dem/den Geschäftsführer(n) und der Gesellschaft, unterliegt, sofern es die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft betrifft, der Entscheidung eines Schiedsgerichtes ("arbitrage") gemäß der Zivilprozessordnung.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar erklärt hiermit die in Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen überprüft zu haben, und bescheinigt ausdrücklich, dass diese erfüllt worden sind.

#### *Zeichnung*

Die zehntausend (10.000) Geschäftsanteile wurden vollständig einbezahlt durch Jargonant Partners S.à r.l., vorbenannt, sodass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

#### *Kosten*

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr EUR 1.800,- geschätzt.

#### *Gesellschafterversammlung*

Unmittelbar nach Gründung der Gesellschaft hielt der Alleingesellschafter, der das gesamte Stammkapital vertritt, vertreten wie vorbenannt, eine außerordentliche Gesellschafterversammlung ab und fasste folgende Beschlüsse:

- 1) Die Versammlung beschließt, die Zahl der Geschäftsführer auf drei (3) festzusetzen.
- 2) Die folgenden Personen werden mit Wirkung zum heutigen Tage zu Geschäftsführern auf unbegrenzte Dauer ernannt:
  - Hubert Hansen, wohnhaft 21 rue de la Chapelle, 7522 Mersch, Luxemburg, geboren am 17.10.1951 in Ettelbrück, licencié en droit
  - Lothar Rafalski, wohnhaft 83 Boulevard Schumann, 8340 Olm, Luxemburg, geboren am 29.11.1952 in Hamburg, Senior Consultant
  - Daniel Schulenburg, geschäftsansässig Stollbergstraße 11, 80539 München, Deutschland, geboren am 27.01.1961 in Algier, Kaufmann.
- 3) Der Sitz der Gesellschaft ist in 1417 Luxembourg, 6, rue Dicks, Luxemburg.
- 4) Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der oben genannten erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen



Übersetzung. Gemäß dem Wunsch derselben Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat dieser zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: D. WOLF und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 juillet 2011. Relation: LAC/2011/29917. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 6. Juli 2011.

Référence de publication: 2011094591/369.

(110106562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

**Lux-Index US Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 75.344.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juillet 2011*

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juillet 2010, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2012:

M. Jean-Claude FINCK, président

M. Michel BIREL, vice-président

M. Ernest CRAVATTE, administrateur (adresse professionnelle: 46, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg) M. John DHUR, administrateur

M. Gilbert ERNST, administrateur

M. Jean HABAY, administrateur

M. Pit HENTGEN, administrateur

M. Guy HOFFMANN, administrateur (adresse professionnelle: 46, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg)

M. Guy ROSSELJONG, administrateur

Mme Françoise THOMA, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination de Monsieur Paolo VINCIARELLI pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2012.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2011102210/31.

(110114925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

**Blue Green & BurgGolf Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 42.837.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096436/10.

(110109493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Brufinol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
R.C.S. Luxembourg B 157.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRUFINOL S.A.

Signature

Référence de publication: 2011096437/11.

(110109042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Lion/Big Catch Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Lion/Gem Luxembourg 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 140.339.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 octobre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 novembre 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011096438/14.

(110109452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**ABS Luxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8050 Bertrange, Centre Commercial La Belle Etoile, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 161.937.

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

a comparu:

la société anonyme ABS INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-5488 Ehnen, 1, rue de Wormeldange-Haut, constituée suivant acte du notaire instrumentant du 27 avril 2010, publié au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations numéro 1351 du 1<sup>er</sup> juillet 2010, immatriculée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 153.029,

ici représentée par Monsieur Salvatore BARBERIO, commerçant, demeurant à Luxembourg,

en sa qualité d'administrateur-délégué de cette société, nommé à cette fonction suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise consécutivement à la constitution de la société,

habilité à engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large.

Laquelle personne comparante, agissant en la prédite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toute activité de commerce d'objets décoratifs, articles-cadeaux, figurines et objet de collection, d'articles de bijouterie et bijouterie fantaisie, de produits cosmétiques et d'accessoires de mode.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «ABS LUXE S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125.- EUR) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par la société ABS INVESTMENTS S.A. et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 9.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Du bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

## **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

## **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les dispositions légales s'appliqueront.

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2011.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros (1.000.-EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-8050 Bertrange, route d'Arlon au Centre Commercial La Belle Etoile.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Salvatore BARBERIO, commerçant, né le 22 avril 1979 à Moyeuve-Grande, demeurant à L-1948 Luxembourg, 76, rue Louis XIV.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Remich, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BARBERIO, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 4 juillet 2011. Relation: REM/2011/859. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 juillet 2011.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2011096416/107.

(110108901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Allfunds International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.459.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 14 juin 2011 à Luxembourg*

L'Assemblée Générale de la société anonyme Allfunds International SA a pris les résolutions suivantes:

1. le mandat d'administrateur de Monsieur Juan Alcaraz est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2013;
2. le mandat d'administrateur de Monsieur Mariano Rabadan est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2013;
3. le mandat d'administrateur de Monsieur Gianluca Renzini est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2013;
4. le mandat d'administrateur de Monsieur Inigo Diez Bartolomé est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Pour Allfunds International S.A.

Référence de publication: 2011096677/19.

(110109742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Bureau d'Assurances Steffen Jos, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4929 Hautcharage, 3, rue du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 75.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Bureau d'Assurances Steffen Jos*  
Société à responsabilité limitée  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2011096439/13.

(110108751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Mobsat Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.257.908,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.515.

—  
EXTRAIT

En date du 12 juillet 2011, Mobsat Gérance S.à r.l. a transféré 242.572 parts sociales qu'il détient dans la Société de manière suivante:

- 174.652 parts sociales à Apax France VI FCPR, représentée par sa société de gestion Apax Partners S.A., une société anonyme constituée sous le droit français, ayant un capital social de EUR 1.040.000, et son siège social au 45, avenue Kléber, F-75116 Paris, et dont le numéro d'identification est le 309 044 840 RCS Paris ("Apax France VI"); et

- 67.920 parts sociales à Altamir Amboise S.C.A., une société en commandite par actions constituée sous le droit français, ayant un capital social de EUR 219.259.626, et son siège social au 45, avenue Kléber, F-75116 Paris et dont le numéro d'identification est le 390 965 895 RCS Paris ("Altamir Amboise").

Suite au transfert, Apax France VI détient désormais 733.512 parts sociales dans la Société et Altamir Amboise 285.259 parts sociales dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011102350/23.

(110116409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**Ceratizit-Re, Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 61.860.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2011 tenue au siège social de la société à Mamer*

1 L'Assemblée nomme les administrateurs suivants:

- Madame Anne Lanners, Présidente,
- Monsieur Claude Lanners, Administrateur,
- Monsieur Thierry Wolter, Administrateur,
- Monsieur Claude Weber, Administrateur

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2012 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice se terminant le 28 février 2012.

2. L'Assemblée nomme Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2012 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice se terminant le 28 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011100074/22.

(110114129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Bluecat Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5552 Remich, 26-28, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 129.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BLUECAT CONCEPT SARL*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096442/12.

(110108737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Bluet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 72.449.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011096443/10.

(110109114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**BRE/Conrad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.246.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096444/13.

(110109289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**All-Sport International SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.673.

*Extrait des résolutions prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 juillet 2011*

- Il est pris acte de la démission de Madame Antonella GRAZIANO de son mandat d'Administrateur avec effet à ce jour.

- Madame Anne-Marie GREGIS, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Antonella GRAZIANO, démissionnaire, avec effet à ce jour, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Certifié sincère et conforme

ALL-SPORT INTERNATIONAL S.A., SPF

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011096696/19.

(110109155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

## Fondation Chrêschte mam Sahel - Chrétiens pour le Sahel, Fondation.

Siège social: L-5231 Sandweiler, 10, rue d'Itzig.

R.C.S. Luxembourg G 131.

### — STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur l'Abbé Ferdy FISCHER, curé, demeurant à L-5231 Sandweiler, 10, rue d'Itzig,

agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration de la FONDATION CHRESCHTE MAM SAHEL - CHRETIENS POUR LE SAHEL, avec siège à Sandweiler, 10, rue d'Itzig,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 17 janvier 2011,

un exemplaire du procès-verbal de ladite réunion, signé "ne varietur" par le comparant, agissant ès-dite qualité, et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Ce comparant, agissant ès-dite qualité, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- La FONDATION CHRESCHTE MAM SAHEL - CHRETIENS POUR LE SAHEL, avec siège à Sandweiler, 10, rue d'Itzig, a été constituée sous la dénomination de FONDATION SOS SAHEL - LUXEMBOURG, suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 1<sup>er</sup> décembre 1984, approuvé par arrêté grand-ducal du 1<sup>er</sup> mars 1985, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 106 du 16 avril 1985, modifiée avec adoption de sa dénomination actuelle suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 17 septembre 1985, approuvé par arrêté grand-ducal du 4 novembre 1985, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 120 du 13 mai 1986, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 février 1999, approuvé par arrêté grand-ducal du 6 avril 1999, publié au Mémorial C, numéro 492 du 28 juin 1999 et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 mai 2010, approuvé par arrêté grand-ducal du 27 mai 2010, publié au Mémorial C, numéro 1540 du 28 juillet 2010.

II.- Par décisions prises dans le respect de l'article 12 des statuts le 16 novembre 2010 respectivement le 17 janvier 2011 (second vote), annexées au présent acte après signature "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, le conseil d'administration de la Fondation a décidé à la majorité requise de ses membres une refonte des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

### "Chapitre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège

**Art. 1<sup>er</sup> .** La Fondation a la dénomination de "FONDATION CHRESCHTE MAM SAHEL - CHRETIENS POUR LE SAHEL", Les dénominations luxembourgeoise et française peuvent être utilisées séparément. Son siège est établi à Sandweiler. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision extraordinaire du conseil d'administration à publier au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

### Chapitre II. Objet

**Art. 2.** La Fondation a pour objet d'assurer, en tout ou en partie, le financement de projets d'investissements, y compris éventuellement le coût d'études préparatoires au profit de services, d'associations, d'organismes, d'institutions ou de particuliers, dont la mission consiste à venir en aide aux populations du Sahel, et notamment du Burkina-Faso (antérieurement Haute-Volta).

Si l'objet de la Fondation devenait impossible à réaliser en faveur des régions du Sahel, il pourrait, tant que dure cette impossibilité, être réalisé en faveur de toute autre région du tiers monde à désigner par le conseil d'administration, qui constatera au préalable l'impossibilité dont question ci-dessus.

En dehors du cas visé à l'alinéa qui précède, la Fondation pourra, à titre exceptionnel et pour une durée limitée, intervenir suivant les modalités de l'alinéa premier du présent article, en faveur de toute autre région du tiers monde où un besoin d'aide exceptionnel et pressant se fera ressentir, à condition que les fonds qu'elle aura à cet effet prélevés, à titre d'avance, sur ceux destinés aux régions du Sahel, lui soient restitués intégralement, soit par d'autres organismes, soit au moyen d'une campagne de collecte de fonds qu'elle lancera à cet effet, ou à laquelle elle s'associera. La décision qu'une opération rentrant dans le cadre du présent alinéa sera déclenchée, est de la compétence exclusive du conseil d'administration, qui déterminera la région à laquelle elle s'applique, de même que sa durée.

La Fondation pourra en outre faire toutes opérations facilitant la réalisation du susdit objet, ou s'y rattachant directement ou indirectement.

La Fondation est tenue d'observer une stricte neutralité en matière politique.

### Chapitre III. Patrimoine

**Art. 3.** Lors de la constitution de la Fondation, le patrimoine initial s'est élevé à la somme de un million sept cent mille francs (frs 1.700.000.-), soit l'équivalent de 42.141,89 €.

### Chapitre IV. Administration

**Art. 4.** La Fondation est administrée et représentée dans toutes les relations civiles et administratives par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins et de quinze membres au plus.

Monsieur l'Abbé Ferdy Fischer, préqualifié, fera de plein droit partie du conseil d'administration. Il pourra toutefois déléguer ses fonctions à un mandataire de son choix, pour la durée qu'il fixera.

**Art. 5.** La durée du mandat renouvelable des administrateurs est fixée à quatre années. Cette disposition ne s'applique pas au mandat détenu par Monsieur l'Abbé Ferdy Fischer.

Le conseil d'administration se renouvelle entièrement toutes les quatre années.

En cas d'expiration des mandats, de démission, révocation ou décès d'un administrateur, il sera pourvu, selon le cas, à un renouvellement ou un remplacement conformément aux règles ci-après. Quatre administrateurs sont désignés par l'Archevêque de Luxembourg, qui pourra lui même faire partie du conseil d'administration.

Les autres administrateurs sont choisis par voie de cooptation, à la majorité absolue des membres du conseil d'administration nommés par l'Archevêque de Luxembourg avec, le cas échéant, les autres administrateurs en fonction.

Au cas où le conseil d'administration ne parviendrait pas à une majorité pour une désignation par cooptation, l'Archevêque de Luxembourg procéderait à la nomination.

Lorsqu'il est procédé au remplacement d'un administrateur dont le mandat n'est pas expiré, le remplaçant achève le mandat de son prédécesseur. Le mandat de membre du conseil d'administration n'est pas rémunéré.

**Art. 6.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et un ou deux vice-présidents. Les séances du conseil d'administration sont présidées par le président ou en son absence par un des vice-présidents désigné par la majorité des administrateurs présents. En l'absence du président et des vice-présidents, les séances du conseil d'administration sont présidées par un administrateur désigné par la majorité des administrateurs présents.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Fondation l'exigent, et au moins une fois par an, au lieu indiqué dans les avis de convocation moyennant un préavis de quatorze jours de calendrier sauf en cas d'urgence absolue. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président et en son absence par le ou les deux vice-président(s). Par ailleurs, le président ou le ou les deux vice-président(s) convoquent le conseil d'administration sur demande écrite de cinq administrateurs.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Un administrateur absent peut donner, même par correspondance, mandat à un de ses collègues pour le représenter aux délibérations du conseil, un membre ne pouvant représenter qu'un seul de ses collègues absents.

Le mandat entre administrateurs n'est valable que pour une seule séance.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil d'administration peut s'adjoindre un secrétaire qui ne doit pas être membre du conseil d'administration et qui rédige les procès-verbaux des séances du conseil.

Les procès-verbaux des séances sont paginés et consignés dans un recueil spécial. Ils sont, après approbation par le conseil d'administration, signés par l'administrateur ayant présidé la réunion du conseil d'administration ainsi que par un deuxième administrateur ayant également participé à la réunion et, le cas échéant, le secrétaire.

Les copies ou extraits des procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont certifiés conformes par le président ou deux administrateurs.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la Fondation et l'accomplissement de tous les actes qui tendent à la réalisation de son objet, y compris tous les actes de disposition et notamment la vente et l'achat d'immeubles, la mainlevée d'inscriptions hypothécaires, la renonciation à l'action résolutoire et au privilège du vendeur, avant ou après paiement.

Il dresse ou modifie le programme des dépenses de la Fondation, décide toutes subventions, en détermine les bénéficiaires et en arrête les modalités d'octroi et le contrôle d'affectation. Il décide souverainement du placement et de la disposition de tous capitaux, de l'emploi des revenus, de la création de fonds de réserve ou de prévision, ainsi que de tous reports d'un exercice à l'autre.

Les pouvoirs du conseil d'administration énoncés ci-dessus sont énonciatifs et non limitatifs.

**Art. 10.** Les actes doivent, pour engager la Fondation, être signés par deux administrateurs à désigner par le conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la Fondation à un ou plusieurs de ses membres ou à un ou plusieurs tiers.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs pour une affaire déterminée, soit à un de ses membres, soit à un tiers.



## Chapitre VI. Comptes annuels

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

La gestion financière fera l'objet d'une comptabilité régulière.

Dans les deux mois qui suivent la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes de l'exercice clos et le budget de l'exercice subséquent.

Lesdits comptes et budgets sont communiqués au Ministère de la Justice dans le même délais.

## Chapitre VI. Révision des statuts

**Art. 12.** Les statuts peuvent être modifiés par une résolution du conseil d'administration qui aura subi l'épreuve du second vote. Il y aura entre les deux délibérations un intervalle d'au moins un mois, mais n'excédant pas trois mois.

Cette résolution sera prise à la majorité des trois quarts des membres du conseil d'administration.

Toute modification d'une disposition qui réserve un droit à l'Archevêque de Luxembourg ou qui concerne le nom de la fondation est sujette à l'accord préalable de l'Archevêque de Luxembourg. Toute modification doit être approuvée par arrêté grand-ducal.

Il ne pourra jamais être porté atteinte à l'objet de la Fondation, ni à son caractère de neutralité en matière politique.

**Art. 13.** Au cas où la Fondation viendrait à être dissoute pour n'importe quelle cause, les biens qu'elle possède recevraient par les soins de l'Archevêque de Luxembourg une affectation se rapprochant autant que possible de son objet désigné à l'article deux ci-dessus."

V.- Le présent acte ne prendra effet qu'après son approbation par l'Autorité Supérieure compétente.

VI.- Pour l'exécution des présentes le comparant fait élection de domicile en l'Etude du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant agissant ès-dite qualité, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Ferdy FISCHER, Tom METZLER.

Le notaire soussigné déclare que le présent acte a été approuvé par Arrêté Grand-Ducal, le 17 juin 2011.

Signé: Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Relation: LAC/2011/29873. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 juillet 2011.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2011096371/140.

(110108501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

## DSP Hydrolux S.A., Société Anonyme.

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 156.023.

—  
*Extrait des résolutions prises par Assemblée Générale Ordinaire du 15 juillet 2011*

Révocation avec effet immédiat de deux administrateurs

- Monsieur Stéphane DELVO

- Madame Odile MAHE

Nomination de deux nouveaux administrateurs

Sont nommés en qualité d'administrateurs pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- Monsieur Fabrice DI NAPOLI

né le 18 juillet 1975 à Metz (F)

demeurant à F-57130 Verneville, 14, rue de la Liberté

- Madame Lalia BIZJAK

née le 15 février 1968 à Yutz (F)

demeurant à F-57360 Amnéville, 33, rue du Bataillon Bigeard

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011100109/22.

(110113716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**BRE/Conrad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.246.

---

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096445/13.

(110109290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**MCP III Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.726,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.543.

---

In the year two thousand and eleven, on the third day of May,

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "MCP III Investment S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.543, incorporated by a notarial deed enacted on 6 July 2010, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1828 of 7 September 2010 and lastly amended by a notarial deed enacted on 17 September 2010, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2514 of 19 November 2010.

The meeting is presided by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary clerk, with professional address at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman acts that:

I.- The sole shareholder is present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 30,725 (thirty thousand seven hundred twenty-five) shares of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 30,725 (thirty thousand seven hundred twenty-five United States Dollars) to USD 30,726 (thirty thousand seven hundred twenty-six United States Dollars) by the issue of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 122,499 (one hundred twenty-two thousand four hundred ninety-nine United States Dollars);

3. Subscription and payment by MCP-CMC III (Cayman) L.P. of the new share under resolution 2. above by way of a contribution in cash;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's articles of association; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the existing shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 30,725 (thirty thousand seven hundred twenty five United States Dollars) to USD 30,726 (thirty thousand seven hundred twenty six United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Share"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 122,499 (one hundred twenty-two thousand four hundred ninety-nine United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up by MCP-CMC III (Cayman) L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, established under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Mary Street, building Walker House, KY-KY1-9002 George Town, Cayman Islands (the "Contributor") through a contribution in cash.

*Third resolution*

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Share through the contribution in cash of an amount of USD 122,500 (one hundred twenty-two thousand five hundred United States Dollars) (the "Contribution").

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Régis Galiotto prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up entirely together with the Share Premium by the Contribution.

*Evidence of the contributions' existence*

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

As a consequence of resolution 2. above it is resolved to amend article 5.1 of the Company's current articles of association to read as follows:

**" Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at USD 30,726 (thirty thousand seven hundred twenty six United States Dollars), represented by 30,726 (thirty thousand seven hundred twenty six) shares, in registered form, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, all subscribed and fully paid-up."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le trois mai.

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de «MCP III Investment S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.543, constituée le 6 juillet 2010 par acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1828 du

7 septembre 2010 et modifiée en dernier lieu par acte notarié du 17 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2514 du 19 novembre 2010.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président élit comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont inscrits sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les 30.725 (trente mille sept cent vingt-cinq) parts sociales de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollars Américain) pour le porter de son montant actuel de 30.725 USD (trente mille sept cent vingt-cinq Dollars Américains) à 30.726 USD (trente mille sept cent vingt-six Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 122.499 USD (cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains);

3. Souscription et paiement par MCP-CMC III (Cayman) L.P. de la nouvelle part sociale suivant la résolution 2. par un apport en numéraire;

4. Modification consécutive de l'article 5.1 of the des statuts de la Société; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Seconde résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain), afin de le porter de son montant actuel de 30.725 USD (trente mille sept cent vingt-cinq Dollars Américains) à un montant de 30.726 USD (trente mille sept cent vingt-six Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) (la «Nouvelle Part Sociale»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 122.499 USD (cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains), payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être entièrement libérée par MCP-CMC (Cayman) L.P., une société des Iles Cayman sous forme d'exempted limited partnership, constituée selon le droit des Iles Cayman, avec siège social au Mary Street, building Walker House, KY-KY1-9002 George Town, Iles Cayman (l'«Apporteur») par voie d'apport en numéraire.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales par voie d'apport en numéraire de 122.500 USD (cent vingt-deux mille cinq cents Dollars Américains) (l'«Apport»).

#### *Intervention de l'Apporteur – Souscription – Paiement*

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales de la Société et de les libérer entièrement ensemble avec la Prime d'Emission par l'Apport.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

*Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution 2. qui précède, il est décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à 30.726 USD (trente mille sept cent vingt-six Dollars Américains), représenté par 30.726 (trente mille sept cent vingt-six) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2011. Relation: LAC/2011/21621. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011095419/164.

(110108223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

**BRE/Denmark Hotel Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.295.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096446/13.

(110109295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Aberdeen European Balanced Property Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.918.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 10 mai 2011, a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Nico Tates et de Monsieur Ton van der Poel, comme administrateurs de la Société et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016,
- de nommer Madame Françoise Pfeiffer, née le 29 janvier 1971 à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, résidant professionnellement 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, comme nouvel administrateur de la Société sous réserve et à compter de l'obtention de l'approbation de la CSSF (obtenue le 31 mai 2011) et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016,
- de renouveler le mandat de Deloitte S.A, comme réviseur d'entreprises de la Société et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012 et qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2011.

*Pour ABERDEEN EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND*

Société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé

Société anonyme  
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.  
Société anonyme  
14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette  
Signatures  
*Domiciliary agent*

Référence de publication: 2011102175/26.

(110114864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Casa Reha Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.100,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 129.797.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2011096456/12.

(110108847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**BRE/Denmark Hotel Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 123.295.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096447/13.

(110109297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**BRE/Europe 3-P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 129.751.

Les comptes annuels de la Société au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096448/13.

(110109300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Kairos International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 119.723.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 12 avril 2011 à 15h*

*Résolution 5:*

L'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs suivants:

- Alberto Bianchi, président

- Francis Joseph Lunn, administrateur
- Benoni Dufour, administrateur
- Alessandro Denini, administrateur
- Gianluca Serra, administrateur

pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

*Résolution 6:*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises, Deloitte S.A., pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2011097254/20.

(110109431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**BRE/GH II Erfurt I Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.011.

---

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096449/13.

(110109315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**BRE/GH II Leipzig I Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.007.

---

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096450/13.

(110109318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**BRE/GH II Leipzig II Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.012.

---

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096451/13.

(110109313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Finer S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
R.C.S. Luxembourg B 42.613.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 29 avril 2011*

L'Assemblée prend acte de la démission de son mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Marie LABRASSINE avec effet au 31 décembre 2010. L'Assemblée Générale décide de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-Marie LABRASSINE et de diminuer ainsi le nombre des Administrateurs de neuf à huit.

Luxembourg, le 27 juin 2011.  
Pour avis sincère et conforme  
Marie-Claire CASTELLUCCI  
*Fondé de pouvoirs*

Référence de publication: 2011096501/15.

(110109054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**BRE/GH II Property I Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 124.008.

—  
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096452/13.

(110109314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**BRE/HVM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 119.277.

—  
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096453/13.

(110109291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**BRE/HVM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 119.277.

—  
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096454/13.

(110109292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---



**Genolor S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 4.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juillet 2011.

Pour: GENOLOR S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011096511/15.

(110109351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Bureau de Gérances René Kitzler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 83.096.

Le Bilan au 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096455/10.

(110109299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Casa Reha Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.000.100,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2011096457/11.

(110108849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Cheyne Deutsche Fond I GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.419.

*Extrait des Résolutions de l'associé unique du 5 juillet 2011*

L'associé unique de Cheyne Deutsche Fond I GP S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer le gérant suivant avec effet au 13 mai 2011 et ce pour une durée illimitée:

\* Clifford James Langford, né le 28 mars 1957 à London, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 46a, Avenue  
J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg  
Luxembourg, le 7 juillet 2011. Alexandra Petitjean.

Référence de publication: 2011096458/14.

(110108879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Eurochapes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 7, rue du Chemin de Fer.  
R.C.S. Luxembourg B 17.167.

—  
*Décision collective du 1<sup>er</sup> juillet 2011*

Sont présents:

ILCO IMMOBLIERE sàrl (représentant 51% des parts sociales de EUROCHAPES) matricule nationale: 1971 2400 660 avec siège social au 17, rue du Chemin de Fer L-8057 Bertrange représentée par ses gérants actuellement en fonction M. Cleva Vincenzo et M. Rugo Learducci et M. Sturm Lucien (représentant 49% des parts sociales de EUROCHAPES) né à Luxembourg le 25 octobre 1953 et demeurant à 8, rue Fuert L-5410 Beyren.

A la date de ce jour EUROCHAPES sàrl transfère son siège social du 17, rue du Chemin de Fer L-8057 Bertrange au 7, rue du Chemin de Fer L-8057 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

ILCO IMMOBLIERE sàrl

CLEVA Vincenzo / RUGO Learducci / STURM Lucien

Référence de publication: 2011096820/19.

(110110239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Alfer S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 162.108.

—  
L'an deux mille onze, le trente juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, à Luxembourg-Ville,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») de l'associé unique de la société «ALFER S.R.L.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois italiennes, établie et ayant son siège social à Via Appia KM. 66.400 – CAP 04100 Latina (LT) [Italie],

inscrite au Registre des Sociétés de et à Rome (Italie), en date du 09 janvier 2009 sous le code fiscal et numéro 02405900594 et inscrite au Répertoire Economique Administratif de et à Latina (Italie), sous le numéro 170061, en date du 09 janvier 2009,

constituée suivant acte notarié reçu par Dott. Enzo BECCHETTI, notaire de résidence à Latina (Italie), en date du 29 novembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Angelina SCARCELLI, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président expose ensuite ce qui suit:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social de SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE EUROS (77'000.- EUR) est détenue par l'associé unique, la société «MECAPOINT S.A.», une société constituée et existant sous les lois d'Uruguay, établie et ayant son siège social à Montevideo, Canelones 1090 Uruguay, est dûment représentée à la présente assemblée générale, qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Que le susdit associé, en sa susdite qualité d'associé unique, détient tous les droits de vote.

Ladite liste de présence, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'aux termes d'un procès-verbal d'assemblée de l'administrateur unique de la Société, tenue à Naples (Italie), en date du 24 mars 2011 par devant Dott. NICOLA CAPUANO, notaire de résidence à Via Depretis, 5, I-80133 Naples, il fut décidé entre autre de transférer le siège social statutaire et le siège de direction de la Société de Latina (Italie) vers le Grand-Duché de Luxembourg et plus précisément au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Décision de transférer le siège social et le siège de direction de la Société de Via Appia, Km. 66.400 -CAP 04100 Latina (Italie), au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et de faire adopter par la Société la nationalité luxembourgeoise.

2.- Arrêté et approbation des bilans et compte de profits et pertes intérimaires de la Société au 24 mars 2011, qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

3.- Décision que le capital social au montant actuel de SOIXANTEDIX-SEPT MILLE EUROS (77'000.- EUR) soit représenté par sept mille sept cents (7'700) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, toutes détenues par la société «MECAPOINT S.A.», une société constituée et existant sous les lois d'Uruguay, établie et ayant son siège social à Montevideo, Canelones 1090 Uruguay, en qualité de seul et unique associé de la Société.

4.- Décision de changer la raison sociale de la Société en «ALFER S.à r.l.».

5.- Décision de modifier l'objet social de la Société, tel qu'il est mentionné ci-après, pour l'adapter à celui d'une société de participations financières (SOPARFI):

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a possède un intérêt direct ou indirect, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La Société a pour encore pour objet, pour son propre compte tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de tous biens mobiliers ainsi que toutes propriétés et droit immobiliers.

La Société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.»

6.- Décision de donner décharge pleine et entière à l'administrateur unique de la Société de doit italien pour sa gestion pendant toute l'époque où la Société avait son siège en Italie.

7.- Décision de procéder à une refonte complète des statuts de la Société en langue française pour les adapter à la législation luxembourgeoise en vigueur.

8.- Décision de nommer un (1) gérant unique et de fixer la durée de son mandat et de déterminer ses pouvoirs.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social, le principal établissement et le siège de direction effective de Latina (LT) [Italie] à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg) et DECIDE que la Société adoptera la nationalité luxembourgeoise, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donnent lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, conformément à la directive n°69/335 CEE du 17 juillet 1969.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée DECIDE que le nouveau siège social de la Société sera fixé à l'adresse suivante: 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

*Troisième résolution*

L'Assemblée arrête et approuve les bilan et compte de pertes et profits de la Société au 24 mars 2011, qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture au Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée DECIDE que le capital social de la Société au montant actuel de SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE EUROS (77'000.- EUR) soit représenté par sept mille sept cents (7'700) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, toutes détenues par la société «MECAPOINT S.A.», une société constituée et existant sous les lois d'Uruguay, établie et ayant son siège social à Montevideo, Canelones 1090 Uruguay, en qualité de seul et unique associé de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée DECIDE de modifier l'objet social de la Société, tel qu'il est mentionné ci-après, pour l'adapter à celui d'une société de participations financières (SOPARFI):

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et

licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a possède un intérêt direct ou indirect, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La Société a pour encore pour objet, pour son propre compte tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de tous biens mobiliers ainsi que toutes propriétés et droit immobiliers.

La Société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.»

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée DECIDE de nommer aux fonctions de seul et unique gérant de la Société dorénavant soumise au droit luxembourgeois, la même personne ci-avant spécifiée, son mandat étant fixé à une durée illimitée:

Monsieur Giovanni PRANDONI, administrateur de société, né à Busto Arsizio (VA) [Italie], le 22 juillet 1942, demeurant à Cassano Magnago (VA), via Enrico Fermi n° 9 (Italie).

#### *Septième résolution*

L'Assemblée DECIDE de changer la raison sociale de la Société en «ALFER S.à r.l.».

#### *Huitième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, aux usages et formalités usitées dans ce pays, l'Assemblée DECIDE de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«STATUTS:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme.**

Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

#### **Art. 2. Objet.**

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a possède un intérêt direct ou indirect de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La Société a pour encore pour objet, pour son propre compte tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de tous biens mobiliers ainsi que toutes propriétés et droit immobiliers.

La Société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

#### **Art. 3. Dénomination.**

La Société prend la dénomination sociale de «ALFER S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

#### **Art. 4. Durée.**

La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

#### **Art. 5. Siège social.**

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 6. Capital social.**

Le capital social est fixé à SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE EUROS (77'000.- EUR) représenté par sept mille sept cents (7'700) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées.

**Art. 7. Modification du capital social.**

Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et Obligations attachées aux parts sociales.**

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.**

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.**

Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.**

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.**

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Le(s) gérant(s).**

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Le ou les Gérant(s) sont rééligible(s).

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

**Art. 14. Pouvoirs des gérants.**

Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

**Art. 15. Evénements atteignant les gérants.**

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 16. Responsabilité des gérants.**

Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 17. Représentation de la Société.**

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par le(s) gérant(s) dans la limite de ces pouvoirs. Chacun des gérants est autorisé à représenter la Société en justice comme défendeur ou demandeur.

**Art. 18. Assemblée générale des associés.**

Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 19. Décisions.**

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

**Art. 20. Année sociale.**

L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 21. Bilan.**

Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 22. Répartition des bénéfices.**

Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.**

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 24. Disposition générale.**

Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social sous l'emprise du droit luxembourgeois commence à la date de cette assemblée générale et se termine le 31 décembre 2011.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. SCARCELLI, C. AGOSTINI, F. CANNIZZARO di BELMONTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 juillet 2011. Relation: EAC/2011/8894. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Pascal RECKEN.

Référence de publication: 2011099118/248.

(110113079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

**Coastal Capital Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.906.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096462/13.

(110109309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Construction Certification S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3290 Bettembourg, 5, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 145.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Construction Certification S.A.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096463/12.

(110108739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Café de l'Usine "Chez Malou" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4620 Differdange, 41, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 61.812.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096464/10.

(110109443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Fiduciaire Intercommunautaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 67.480.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue au siège social le 31 décembre 2010*

La cession de 10 parts détenues par Monsieur Prêcheur Francis, demeurant à F-57050 Metz, 15, Rue Alfred Mézières, au profit de la société «DIGITECH S.A.» société anonyme au capital de 31 000,00€ dont le siège social est à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup> inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations sous le numéro B 102 003 est acceptée.

L'assemblée a pris acte de la modification de l'adresse du gérant, pour réquisition auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à savoir: Monsieur Cornet Jean est domicilié à F-54730 Ville Houdlemont, 19, Rue des Ecoles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.

Monsieur Cornet Jean

*Gérant*

Référence de publication: 2011096843/19.

(110110088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

**CBD Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 154.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096467/10.

(110108720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Central S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 70, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 145.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 juillet 2011.

Patrick SERRES  
Notaire

Référence de publication: 2011096470/12.

(110108788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Nedlux Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 86.023.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 juin 2011.*

*Résolutions*

La résolution suivante a été prise à l'unanimité:

1. L'assemblée générale accepte la démission des sociétés KIONA HOLDING LIMITED et CASTLEGATE ALLIANCE LIMITED.
2. L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur MATCZAK Jean Michel de son poste d'administrateur.
3. L'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur et administrateur délégué Monsieur Gérard DUPUIT demeurant 11, Chemin des Tanneurs LE BREUIL F-77540 VOINSLE.
4. L'assemblée générale décide de renouveler les mandats de Monsieur MATCZAK Jean Michel demeurant au 3, place Jean Giraudoux F-94000 Creteil France et de Monsieur KETTOU Ezzeddine, demeurant Les Olympiades B15 TN-1003 Tunis Tunisie au poste d'administrateur de la société.
5. L'assemblée générale constate le changement d'adresse de la société JAWER CONSULTING SA au 241, Route de Longwy L-1941 Luxembourg et décide de renouveler son mandat au poste de Commissaire aux Comptes.  
Les mandats ainsi attribués viendront à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en l'année 2017.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011100321/22.

(110114258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

**Marthilor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.216.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 159.258.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of the month of June,

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Marthilor S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two million two hundred sixteen thousand five hundred euro (EUR 2,216,500.-), with registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 18 February 2011, published in the



Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1107 of 25 May 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.258 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 14 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1260 of 10 June 2011.

The extraordinary general meeting is declared open at 9.45 a.m., with Me LECHANTRE Pierre-Alexandre, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me BERTOMEU Maxime, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Me FRANTZ Marc, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

#### *Agenda*

1 To convert all the one million four hundred twenty-eight thousand and fifty-four (1,428,054) shares of the Company held by Thycarlux S.à r.l. into one million one hundred eight thousand two hundred fifty (1,108,250) class A shares and three hundred nineteen thousand eight hundred and four (319,804) class B shares and to convert all the seven hundred eighty-eight thousand four hundred forty-six (788,446) shares of the Company held by Matignon Développement 4 into seven hundred eighty-eight thousand four hundred forty-six (788,446) class B shares.

2 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company, in order to reflect the above conversion.

3 To acknowledge the resignation of Mr Andrew Liau as manager of the Company with effect as of 22 June 2011 and to grant him discharge for the performance of his duties.

4 To appoint Mr Thierry Denoyel as new manager of the Company in replacement of Mr Andrew Liau, resigning manager.

5 To appoint the managers Mr Mirko Dietz, Mr Stephan Illenberger and Mr Andreas Georg Christian Demmel as well as the new manager Mr Thierry Denoyel as statutory managers of the Company for an unlimited duration.

6 To amend article 9 of the articles of association of the Company in order to reflect the appointment of the statutory managers.

7 To approve, in accordance with Article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the transfer of three hundred nineteen thousand eight hundred four (319,804) Class B shares and seven hundred eighty-eight thousand four hundred forty-six (788,446) Class B shares of the Company by respectively Thycarlux S.à r.l. and Matignon Développement 4 to Marthilux S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

8 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting resolved to convert all the one million four hundred twenty-eight thousand and fifty-four (1,428,054) shares, having each a nominal value of one euro (EUR 1.-), held by Thycarlux S.à r.l. in the Company into one million one hundred eight thousand two hundred fifty (1,108,250) class A shares and three hundred nineteen thousand eight hundred and four (319,804) class B shares, having each a nominal value of one euro (EUR 1.-) and to convert all the seven hundred eighty-eight thousand four hundred forty-six (788,446) shares, having each a nominal value of one euro (EUR 1.-), held by Matignon Développement 4 in the Company into seven hundred eighty-eight thousand four hundred forty-six (788,446) class B shares, having each a nominal value of one euro (EUR 1.-).

#### *Second resolution*

The general meeting resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the preceding resolution. Said paragraph will from now on read as follows:

“The issued capital of the Company is set at two million two hundred sixteen thousand five hundred euro (EUR 2,216,500.-) divided into one million one hundred eight thousand two hundred fifty (1,108,250) class A shares and one million one hundred eight thousand two hundred fifty (1,108,250) class B shares. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

*Third resolution*

The general meeting resolved to acknowledge the resignation of Mr Andrew Liau as manager of the Company with effect as of 22 June 2011 and resolved to grant him full discharge for the performance of his duties.

*Fourth resolution*

The general meeting resolved to appoint Mr Thierry Denoyel as new manager with immediate effect in replacement of Mr Andrew Liau, resigning manager.

*Fifth resolution*

The general meeting resolved to appoint the managers Mr Mirko Dietz, Mr Stephan Illenberger and Mr Andreas Goerg Christian Demmel as well as the new manager, Mr Thierry Denoyel, as statutory managers of the Company for an unlimited duration.

*Sixth resolution*

The general meeting resolved to amend article 9 of the articles of association of the Company in order to reflect the preceding resolution. Said article will from now on read as follows:

“The Company shall be managed by (i) Mirko Dietz, (ii) Stephan Illenberger, (iii) Andreas Georg Christian Demmel and (iv) Thierry Denoyel.

Mirko Dietz, Stephan Illenberger, Andreas Georg Christian Demmel and Thierry Denoyel are together referred to hereinafter as the “Managers” or “Board of Managers”.

The Managers are appointed for an unlimited duration.

The Managers may only be removed by a resolution adopted by the single shareholder, or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, in compliance with the quorum and majority rules set by the Laws or, as the case may be, the Articles of Association, for any amendment of the Articles of Association.

The Board of Managers (if any) may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Managers who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”). If no permanent Chairman is appointed, each meeting will elect the chairman who is to preside such meeting and who shall be the “Chairman” for the purpose of such meeting.

The Board of Managers (if any) will meet upon call by the Chairman, or by any two of its members who so request.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers (if any), except that in his absence the Board of Managers (if any) may appoint another member of the Board of Managers (if any) as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least 48 hours notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text of each member of the Board of Managers (if any). No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every Board of Managers meeting (if any) shall be held in Luxembourg or, exceptionally at such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine.

Any member of the Board of Managers (if any) may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another member of the Board of Managers (if any) as his proxy.

A quorum of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Managers (if any) holding office.

One or more members of the Board of Managers (if any) may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the members of the Board of Managers (if any), is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers (if any).”

### Seventh resolution

The general meeting resolved to approve, in accordance with Article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the transfer of three hundred nineteen thousand eight hundred four (319,804) Class B shares and seven hundred eighty-eight thousand four hundred fortysix (788,446) Class B shares of the Company by respectively Thycarlux S.à r.l. and Matignon Développement 4 to Marthilux S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400,-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 10.00 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux juin,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire, de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Marthilor S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux millions deux cent seize mille cinq cents euros (EUR 2,216,500.-), dont le siège social est au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 18 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1107 du 25 mai 2011 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159.258, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 14 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1260 du 10 juin 2011.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.45 heures sous la présidence de Me LECHANTRE Pierre-Alexandre, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Me BERTOMEU Maxime, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Me FRANTZ Marc, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

### Ordre du jour

1 Conversion de toutes les un million quatre cent vingt-huit mille et cinquante-quatre (1.428.054) parts sociales de la Société détenues par Thycarlux S.à r.l. en un million cent huit mille deux cents cinquante (1.108.250) parts sociales de catégorie A et trois cent dix-neuf mille huit cent quatre (319.804) parts sociales de catégorie B et conversion de toutes les sept cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quarante-six (788.446) parts sociales de la Société détenues par Matignon Développement 4 en sept cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quarante-six (788.446) parts sociales de catégorie B.

2 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la conversion ci-dessus.

3 Constatation de la démission de M. Andrew Liau en tant que gérant de la Société avec effet au 22 juin 2011 et attribution de la décharge pour l'exercice de ses fonctions.

4 Nomination de M. Thierry Denoyel en tant que nouveau gérant de la Société en remplacement de M. Andrew Liau, gérant démissionnaire.

5 Nomination des gérants M. Mirko Dietz, M. Stephan Illenberger et M. Andreas Georg Christian Demmel ainsi que du nouveau gérant M. Thierry Denoyel en tant que gérants statutaires de la Société pour une durée illimitée.

6 Modification de l'article 9 des statuts de la Société, afin de refléter la nomination des gérants statutaires.

7 Approbation, conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, du transfert de trois cent dix-neuf mille huit cent quatre (319.804) parts sociales de catégorie B et sept cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quarante-six (788.446) parts sociales de catégorie B de la Société par respectivement Thycarlux S.à r.l. et Matignon Développement 4 à Marthilux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

## 8 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée générale a décidée de convertir toutes les un million quatre cent vingt-huit mille et cinquante-quatre (1.428.054) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), détenues par Thycarlux S.à r.l. dans la Société en un million cent huit mille deux cents cinquante (1.108.250) parts sociales de catégorie A et trois cent dix-neuf mille huit cent quatre (319.804) parts sociales de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et de convertir toutes les sept cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quarante-six (788.446) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), détenues par Maignon Développement 4 dans la Société en sept cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quarante-six (788.446) parts sociales de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidée de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à deux millions deux cent seize mille cinq cents euros (EUR 2.216.500,-) divisé en un million cent huit mille deux cents cinquante (1.108.250) parts sociales de catégorie A et un million cent huit mille deux cents cinquante (1.108.250) parts sociales de catégorie B. Chaque part sociale émise d'une catégorie quelconque de parts sociales a une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et est entièrement libérée.

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidée de constater la démission de M. Andrew Liau en tant que gérant de la Société avec effet au 22 juin 2011 et a décidée de lui accorder décharge pour l'exercice de ses fonctions.

### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale a décidée de nommer M. Thierry Denoyel en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat en remplacement de M. Andrew Liau, gérant démissionnaire.

### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale a décidée de nommer les gérants M. Mirko Dietz, M. Stephan Illenberger and M. Andreas Georg Christian Demmel ainsi que le nouveau gérant M. Thierry Denoyel en tant que gérants statutaires de la Société pour une durée illimitée.

### *Sixième résolution*

L'assemblée générale a décidée de modifier l'article 9 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société sera gérée par (i) Mirko Dietz, (ii) Stephan Illenberger, (iii) Andreas Georg Christian Demmel et (iv) Thierry Denoyel.

Mirko Dietz, Stephan Illenberger, Andreas Georg Christian Demmel et Thierry Denoyel ensemble sont nommés ci-après les «Gérants» ou le «Conseil de Gérance».

Les Gérants sont nommés pour une période indéterminée.

Les Gérants peuvent uniquement être révoqués par une résolution de l'associé unique, ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés, adoptée aux conditions de quorum et de majorité prévues par les Lois ou, selon le cas, par les statuts pour toute modification des Statuts.

Le Conseil de Gérance (le cas échéant) peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Gérance (le cas échéant) et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le cas échéant) (le «Secrétaire»). Si aucun Président permanent n'est nommé, un président sera élu lors de chaque réunion qui présidera la séance et sera le «Président» pour sa durée.

Le Conseil de Gérance (le cas échéant) se réunira sur convocation du Président ou de deux de ses membres le demandant.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (le cas échéant) excepté en cas d'absence où le Conseil de Gérance (le cas échéant) pourra désigner un autre membre du Conseil de Gérance (le cas échéant) comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance (le cas échéant) devra être envoyée à tous les membres du Conseil de Gérance (le cas échéant) par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance (le cas échéant) transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance (le cas échéant).

Toute réunion du Conseil de Gérance (le cas échéant) se tiendra à Luxembourg ou, exceptionnellement, à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (le cas échéant) pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil de Gérance (le cas échéant) pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (le cas échéant) en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Gérance (le cas échéant) comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance (le cas échéant) ne pourra valablement délibérer que si la majorité des membres du Conseil de Gérance (le cas échéant) est présente ou représentée.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (le cas échéant) peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une résolution écrite, signée par tous les membres du Conseil de Gérance (le cas échéant), est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (le cas échéant), dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (le cas échéant).»

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale a décidée d'approuver, conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, le transfert de trois cent dix-neuf mille huit cent quatre (319.804) parts sociales de catégorie B et sept cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quarante-six (788.446) parts sociales de catégorie B de la Société par respectivement Thycarlux S.à r.l. et Matignon Développement 4 à Marthilux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 10.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: P.-A. Lechantre, M. Bertomeu, M. Frantz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 juin 2011. Relation: RED/2011/1270. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Rambrouch, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011096159/280.

(110109113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**CETP II Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.698.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

CETP II Participations S.à r.l. SICAR

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096472/14.

(110108730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.220.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 juin 2011 acte n° 42 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

*Notaire*

Référence de publication: 2011096483/14.

(110108872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Clearstream Banking S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.248.

La liste de signature de Clearstream Banking S.A. au 11 juillet 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096473/12.

(110108902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Dexco Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DEXECO SARL*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096474/12.

(110108740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Messana Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 64.730.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the thirtieth day of June  
Before Us Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

The undersigned DRENON TRADING S.A., a company established and existing under the laws of Panama, having its registered office at East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2<sup>nd</sup> floor, Panama (Republic of Panama), here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

That the company "MESSANA HOLDINGS S.A.", with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 64.730 has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by deed of the notary Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, dated May 29<sup>th</sup>, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 604, dated August 20, 1998.

That the issued share capital of the Company is set at one hundred thousand one hundred and eight Euro (100.108,- EUR), represented by eleven thousand six hundred (11.600) shares with a par value of eight Euro sixty-three Cents (8,63,- EUR) fully subscribed and paid-up.

That DRENON TRADING S.A., prenamed, is and will continue to be the owner of all the issued shares of the Company.

That in its quality of sole participant of the company, DRENON TRADING S.A. hereby expressly states to proceed to the dissolution and the liquidation of the Company, as per today.

The Sole Shareholder, DRENON TRADING S.A., declares further on to take over on its own account, all the assets and liabilities whether known or unknown of the company and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by itself in relation with the assets and liabilities of the Company.

That full and entire discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

That the books and corporate documents relating to the Company will remain at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five (5) years after the closing of the dissolution.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente juin

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

DRENON TRADING S.A. une société de droit panaméenne, établie et ayant son siège social à East 53<sup>rd</sup> Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2<sup>e</sup> étage, Panama (République Panaméenne), ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme «MESSANA HOLDINGS S.A.», ayant son social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 64.730, a été constituée sous les lois du Grand-

Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 604 du 20 août 1998.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent mille cent huit Euros (100.108,-EUR), représenté par onze mille six cents (11.600) actions d'une valeur nominale de huit Euros soixante-trois (8,63.- EUR), toutes souscrites et entièrement libérées.

Que le comparant DRENON TRADING S.A. prénommé, est et restera propriétaire de toutes les actions de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Le Comparant déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société «MESSANA HOLDINGS S.A.» et qu'il entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute et clôturée seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9181. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Line Gerard.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011102000/84.

(110115886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

**Euro Composites® S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 92.542.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2010 sowie alle diesbezüglichen Dokumente und Informationen wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 28. Juni 2011.

EURO-COMPOSITES® S.A.

R.M. Alter

Chairman & CEO

Référence de publication: 2011096492/14.

(110108822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Confy Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 66.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096475/10.

(110109230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.